



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

Bourses pour le lycée français Charles de Gaulle à LONDRES

Notice d'information destinée aux familles des candidats en 2026-2027

OBSERVATIONS IMPORTANTES

Le dépôt d'une candidature pour bénéficier d'une bourse de mobilité constitue un vrai engagement de l'élève et de sa famille qui doit être sérieusement réfléchi, afin d'éviter un désistement tardif qui priverait d'autres candidats de ce dispositif.

Les candidats à une bourse au lycée de Londres doivent impérativement avoir 16 ans le jour de leur arrivée au Royaume-Uni en amont de la rentrée scolaire de septembre 2026.

La sortie définitive du Royaume-Uni de l'Union européenne le 31 décembre 2020 a mis fin à la liberté de circulation. Un visa de long séjour (Child Student visa) est donc nécessaire pour se rendre au Royaume-Uni pour y étudier.

Les responsables légaux de l'enfant se rendant à Londres devront faire toutes les démarches utiles pour l'obtention du visa.

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Compte tenu du caractère exceptionnel de cette année scolaire dans un lycée français à l'étranger, **un bon état de santé physique et psychologique** des élèves est nécessaire à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger. Les candidats doivent également avoir **la maturité et l'autonomie** nécessaires afin que leur année de scolarité à l'étranger se déroule dans les meilleures conditions.

Pour les candidats retenus par la commission nationale, un certificat médical devra être fourni et fera apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Les candidats retenus par la commission seront contactés directement par l'établissement pour fixer la date d'installation de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Londres.

La famille doit s'adresser à **Madame la Proviseure du lycée français Charles de Gaulle de Londres, 35, Cromwell Road – LONDRES S.W.7. 2DG Royaume-Uni – coordo.boursiers@lyceefrancais.org.uk (00.44.207.584.6322)**.

L'attention des boursiers entrant au lycée Charles de Gaulle en classe de première est attirée sur le fait que leur année en tant que boursier en 2026-2027 ne leur permettra pas de poursuivre leur scolarité au lycée en classe de terminale en 2027-2028 (même à titre payant).

CONDITIONS D'EMBARQUEMENT ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni impérativement d'un passeport dont la validité est à minima 6 mois après la fin de l'année scolaire 2026-2027 (copie du passeport à fournir dans le dossier de candidature, ou à défaut la preuve de la demande de passeport).

Avant son départ, il devra faire une **demande de visa** (payante) après avoir reçu un *Confirmation of Acceptance Studies* du lycée français Charles de Gaulle à Londres (<https://www.gov.uk/child-study-visa>) pour être autorisé à résider sur le territoire britannique durant son année d'études. **L'élève boursier ne sera pas autorisé à se rendre sur le territoire britannique tant qu'il n'aura pas obtenu le visa susmentionné.**

Il devra également, dans le cadre de sa demande de visa, souscrire à la « *Immigration Health Surcharge* » (obligatoire et payante) pour bénéficier d'une **couverture santé pendant son séjour**.

Pour son départ au Royaume-Uni, l'élève boursier mineur devra être muni :

- du formulaire de consentement parental (*parent letter of consent*)
- de l'autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale. Pour plus d'informations sur l'autorisation de sortie de territoire et le formulaire indispensable, consultez le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>.
- de tout autre document recommandé par le lycée avant le départ.

Pour les élèves non ressortissants de l'Union Européenne, il vous appartient également de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

Afin de permettre le paiement des bourses en Livres Sterling, l'élève devra absolument posséder un compte multi-devises avec sort code britannique (euros/livres sterling). Voir rubrique « Frais restant à la charge des familles ».

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français Charles de Gaulle à Londres assure la demi-pension mais ne comporte pas d'internat. Le lycée se charge de mettre en relation l'élève boursier avec des familles d'accueil qui auront plaisir à l'accueillir. Seule cette modalité d'hébergement est admise.

L'élève boursier n'est pas autorisé à changer de famille en cours d'année sans autorisation exceptionnelle de la cheffe d'établissement et après concertation avec le représentant légal.

Cet hébergement relève toutefois d'un arrangement strictement privé, indépendant de l'établissement scolaire. Une convention sera signée directement entre la famille d'accueil et les responsables légaux de l'élève.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension, les frais de scolarité (TTC) ainsi que les frais supplémentaires liés au Brexit (VISA, Health surcharge et autres frais).

La **fiche d'auto-évaluation** destinée aux familles permet de calculer le quotient de la famille du candidat afin d'évaluer le **montant de la bourse** qui pourrait être accordé pour l'élève ainsi que le **reste à charge** de la famille selon l'échelon de bourse attribué.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans Londres, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités, sorties ou voyages sont proposés. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Concernant les frais de voyage, les élèves boursiers de lycée durant l'année scolaire 2025-2026 bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Londres, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement, soit environ un mois après le début du trimestre sur le compte en Livres Sterling de l'élève préalablement créé.

A titre indicatif : montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2026-2027 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse, hors bourse au mérite, varie entre 16 200 euros (échelon 1, avec un reste à charge de 21 360 euros) et 37 560 euros (échelon 6, avec un reste à charge de 0 euros).

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre **directement au lycée Charles de Gaulle** qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité, de demi-pension et d'inscription aux examens.

Les représentants légaux doivent s'acquitter du reliquat éventuel des frais annexes liés à la scolarité.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.), la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **Mme la Proviseure du lycée français Charles de Gaulle à Londres**.

A titre indicatif : ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Lycée français Charles de Gaulle de Londres	Frais de scolarité (annuels)	Demi-pension (annuelle)	Hébergement (annuel)	Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels)		Transports urbains (annuels)	Couverture santé	Visa	Autres frais liés au Brexit	TOTAL
Premières	14 545 €	1 650 €	15 142 € à 17 628 €	Manuels scolaires	376 €	1 659 €	immigration health surcharge 882 €	child student visa (4 à 17 ans inclus) 596 €	CAS 63 € par élève	34 956 € à 37 479 €
				Inscription EA	80 €					35 066 € à 37 552 €

sur la base du taux de change = 1£ = 1,136 € (taux chancellerie au 7 janvier 2026)